|  |
| --- |
| 1854 - IMMIGRATION INDIENNE EN GUADELOUPE – 1889  **1873**  **Aspects de la vie quotidienne de l’immigrant indien…**  **…Le recours (parfois malheureux) à l’écrivain public**  **J.C.** |

Quelques lignes d’un journal guadeloupéen des années 70 du XIXème siècle (\*) suggèrent la place prise ces années-là (sans doute un peu avant et vraisemblablement longtemps après) par un métier – celui d’écrivain public – au sein d’une population guadeloupéenne encore peu alphabétisée moins de vingt ans après le début de l’engagisme indien, moins de trente après l’abolition de l’esclavage.

Reflet de cette population dans toute sa diversité, sa composante analphabète et illettrée recourait - sans doute indistinctement mais peut-être un peu plus ses éléments issus de ces esclavage et engagisme - à ce genre de service. La tonalité générale de la coupure de presse qui suit donne à penser que ces personnes, qui traduisaient par écrit la pensée des analphabètes ou des illettrés, pouvaient parfois gravement la trahir.

Ici le cas d’un immigrant indien victime de cette ‘traduction/trahison’ d’un écrivain public : *« …Un Indien, qui croyait avoir fini son temps, pria un jour un de ces [*écrivains publics*] d’écrire une lettre à l’administration pour lui demander si telle n’était pas sa situation envers son engagiste.…Et notre homme de rédiger un réquisitoire fulminant contre l’engagiste, mauvais traitements, nourriture plus qu’insuffisante, salaires impayés depuis longtemps ; en un mot, une accusation formidable de l’Indien contre son employeur.*

*« Naturellement cette lettre – qui avait été payée 20 francs – mit en émoi l’Administration ; des enquêtes furent prescrites et, en fin de compte, on découvrit que l’Indien n’avait chargé son interprète que de demander à son administration si son temps d’engagement était achevé. Indigné des accusations formulées, à son insu, par lui contre son engagiste, il protesta énergiquement et déclara qu’il y était complètement étranger.* Et l’auteur de l’article de mettre cette affaire en perspective avec une autre, plus récente, concernant également un écrivain public et sa victime ; également indienne.

Il s’agit ici d’une lettre écrite par un autre écrivain public à la demande d’un Indien libéré de Cayenne où, condamné pour incendie volontaire, il avait été envoyé cinq ans plus tôt ; soit en 1868. Bien que libéré, ce forçat – comme l’on disait alors – était cependant momentanément retenu en prison dans l’attente de son renvoi chez son engagiste ; une situation qui ne l’avait pas empêché de se payer les services d’un écrivain public qui avait ainsi écrit au commissaire de l’immigration : *« Je vous prie d’avoir la bonté de me trouver un autre engagiste que Mr X… Je ne voudrai pas retourner sur cette habitation pour ne pas aller de nouveau à Cayenne...C’est un service que vous me rendrez pour lequel je vous serai reconnaissant ».*

Ici, l’escroquerie intellectuelle – sinon l’ignorance de cet écrivain public – consiste à écrire ‘n’importe quoi’ et donner de faux espoirs à son client tant la demande ainsi formulée était irrecevable…Au-delà des manquements contractuels caractérisés de certains engagistes vis-à-vis du travailleur immigré et ostracisé en Guadeloupe, l’engagé indien – sans doute comme d’autres que lui, engagés ou non - pouvait également être à la merci d’autres ‘filous’ de la société guadeloupéenne de l’époque comme : par exemple, certains écrivains publics

,.

*Inédit Jack Caïlachon*

*Toute réaction complétant, corrigeant, précisant, rectifiant, enrichissant ce texte est bienvenue et souhaitée.*

**Sources, notes et pour aller plus loin…**

1. **L'Écho de la Guadeloupe : 1873-07-09** :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3270381g>